
M.E.S., Numéro 129, Vol.1, juillet – août 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 29 juillet 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales

Mouvements et Enjeux Sociaux

Kinshasa, juillet - août 2023

DE LA CRIMINALISATION DE L'ÉTAT COMME MODE DE GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN RD CONGO :

Notre point de vue sur les valeurs et la force de la loi comme de l'anthropo-socio-thérapie

par

William BOLIMA BOLITSI

Professeur Associé

Faculté des Sciences Économiques et de Gestion/Université de Kinshasa

Résumé

Depuis la démocratisation du Zaïre, devenu République Démocratique du Congo, la gestion des entreprises de portefeuille de l'Etat, etc., procède de leur répartition entre les regroupements politiques en compétition. Généralement, et, de manière répétée, ceci se fait après des négociations par rapport, soit aux enjeux de l'heure, soit au regard du nombre des députés que l'on présente après les élections, etc. La sociologie y ressort une situation criminogène. Certes, le mandataire ainsi nommé, se retrouve en face de « deux maîtres » qu'il doit servir : l'Etat congolais, propriétaire des entreprises, d'une part, et le chef du parti, qui l'a recommandé à ce poste, à qui il doit la loyauté, de l'autre part. L'observation nous fait admettre que, dans la plupart des cas, les nominés, qui doivent satisfaire, chacun, son « autorité morale », gèrent ces entreprises au détriment des textes qui les régissent, tout en bafouant les intérêts de l'Etat, au point que se pose la question de « la criminalisation de l'Etat » comme mode de gouvernance en RD. Congo. Pour ce faire, l'étude plaide pour les valeurs permissives, soutenues par « la force de loi », avec des sanctions exemplaires contre les mégestionnaires.

Mots-clés : gestion, entreprise publique, criminalisation de l'Etat

Abstract

Since the democratization of Zaire, which became the Democratic Republic of Congo, the management of state holding companies, etc., proceeds from their distribution between competing political groupings. Generally, and repeatedly, this is done after negotiations with respect to either the issues of the day or the number of deputies to be presented after the elections, etc. Sociology brings out a criminogenic situation. Certainly, the agent thus appointed, finds himself face to face with "two masters" whom he must serve : the Congolese State, owner of the companies, on the one hand, and the leader of the party, who recommended him to this position. , to whom he owes loyalty, on the other hand. Observation leads us to admit that, in most cases, the nominees, who must each satisfy their "moral authority", manage these companies to the detriment of the texts that govern them, while flouting the interests of the State, to the point that the question of "the criminalization of the State" as a mode of governance in the DR arises. congo. To do this, the study pleads for permissive values, supported by "the force of law", with exemplary sanctions against megestionnaires.

Keywords : management, public enterprise, criminalization of the state.

INTRODUCTION

Tout Etat moderne pour ne pas parler de la république, se préoccupe de son développement, ainsi que du bien-être de son peuple. Pour y parvenir, la conquête des moyens financiers s'impose à tous les gouvernements à travers le monde. Tel est le cas pour l'Etat congolais qui devrait s'appuyer sur ses entreprises et/ou établissements publics, etc., comme sources des moyens de sa politique. Cependant, il s'observe que, de la Conférence Nationale Souveraine (CNS en sigle) à actuelle « Union Sacrée de la Nation », qui a la commande de la gestion de « res publica » après les élections de 2018, en passant par le Conclave de la N'sele, les accords de Lusaka et de San- City, l'accord politique de la

Cité de l'OUA, puis de la Saint-Sylvestre et la médiation des évêques catholiques¹, ainsi que les accords politiques de la coalition FCC-Cach, etc., les postes ministériels comme les entreprises et/ou établissements publics de l'Etat, sont répartis entre les forces vives du pays et/ou des partis politiques. Alors que les animateurs des institutions politico-étatiques et même des entreprises de portefeuille de l'Etat, etc., devraient se référer aux valeurs déontologiques, éthiques et aux lois pour justifier leurs actions ; en République Démocratique du Congo, l'observation nous fait découvrir le contraire. Elle se fait passer pour un pays de la négation des lois et du culte des antivaleurs.² D'ailleurs, en dépit de ses multiples et multiformes potentialités naturelles,³ le pays connaît une dynamique de sous-développement, doublée de la pauvreté qui ne dit pas son nom. Face à ce constat criminogène, qui ne rassure pas le devenir historique meilleur de la RD. Congo, nous voudrions répondre à cette unique question : qu'est-ce qu'il faut faire pour que le pays de Lumumba bénéficie des ressources financières générées par ses entreprises et/ou sociétés commerciales, etc. ?

A coup sûr, l'analyse contrefactuelle⁴ nous rassure l'explication de l'effectuation d'un possible parmi plusieurs possibles dans un champ du social au sein d'une société historiquement située. Dans ce cas précis, complétée par la méthode dialectique et les techniques de l'observation, ainsi que de la documentation⁵ dans la conquête des informations en rapport avec ce questionnement, cette recherche nous conduit à y trouver des réponses. En effet, nous osons croire que ceci est possible lorsque les mandataires publics s'appuient sur des lois, des règlements régissant les entreprises et sur des valeurs républicaines, éthiques, ainsi que déontologiques, etc. Le tout devra être soutenu par l'Etat lui-même, qui doit sanctionner sévèrement les mandataires mis en cause. Hormis cette introduction et une brève conclusion avec des perspectives, cette production sociologique se structure en deux sections.

I. DU BILAN DE CONNAISSANCES ET/OU DE L'ETAT DES LIEUX DE « LA CRIMINALISATION DE L'ETAT » DANS LA GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES EN RD. CONGO

Cette production sociologique se préoccupe de la question de la gestion des entreprises publiques et/ou sociétés commerciales en RD. Congo.⁶ Elle fait observer depuis des décennies, à la suite de « la criminalisation de l'Etat » par des mandataires publics, des sociétés, entreprises et/ou établissements publics, etc., sont devenus des mamelles nourricières, voire, « des vaches à lait » pour des regroupements politiques, au lieu et à la place de demeurer des sources des revenus pour la république. Voilà pourquoi, ce point planche sur la problématique générale de « la criminalisation de l'Etat », avec insistance sur le cas particulier de la RD. Congo. Il sied donc de noter que sont criminelles, les activités prohibées et punies par la loi qui les qualifie, tant au regard du droit privé que du droit public et/ou du droit international⁷.

¹ A ce sujet, lire utilement, BAENDA FIBMBO, J., *Diplomaties africaines et crises politiques congolaises, de Nelson Mandela au Clergé catholique national*, Paris, L'Harmattan, 2022, *passim*.

² Il est important de signaler que cette problématique a fait l'objet d'un exposé par nous-même : « Faire la différence et être applaudi de son vivant après un mandat », dans une Matinée scientifique qui avait pour thème : LA SCIENCE AU SERVICE DE LA NATION, organisée par CRIIC & UNIKIN, le 26, 11, 2022 au Local 2 (Kamel Morjan)/ Université de Kinshasa.

³ Données de l'observation

⁴ QUENTIN DELUERMOZ & PIERRE SINGARAVELOU, « Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futures non advenues en histoire », dans *Revue de l'Histoire Moderne et Contemporaine*, Vol. 59-3, n°3, 2012, *passim*

⁵ ESISO ASIA – AMANI, F., *Manuel de méthodologie en sciences sociales*, Kisangani, RD. Congo, Ed. de l'IRKA, PUK, UNIKIS, 2012, *passim*.

⁶ LOMBEYA BOSONGO, L., *op- cit*, *passim*

⁷ *Idem*.

Le caractère prohibé indique qu'une appréciation morale vient affecter l'activité par rapport à ses effets sur les individus ou les groupes d'individus qui en sont victimes, tant sur le plan environnemental, politique, économique que social ou autre. Qu'il s'agisse des pratiques prohibées vis-à-vis des groupes restreints, nationaux ou internationaux, la vision qui domine cette qualification s'affirme procéder d'une justice universelle et s'impose à tous, même si ce sont les Etats avancés du monde industrialisé, principalement, qui prennent l'initiative de la définition, et ce par rapport avant tout à leurs intérêts. « De façon non exhaustive, entrent notamment dans cette qualification, les trafics d'êtres humains, de stupéfiants, de matières fissiles, d'œuvres d'art, la piraterie ou le brigandage, certaines atteintes à la protection de la nature, tels le commerce de l'ivoire ou d'animaux sauvages et le stockage incontrôlé de déchets toxiques ; diverses pratiques économiques ou financières constituant des formes de vol ou d'escroquerie, détournement de l'aide étrangère, exportation illégale ou pillage des capitaux et de ressources naturelles, contrefaçon massive de produits étrangers, évasion fiscale systématique, blanchiment d'argent sale) ou encore des crimes économiques avérés au regard de la quasi-totalité des législations nationales (faux monnayage) ; l'usage illégitime de la violence d'Etat, ...»,⁸ etc.

Soulignons que les auteurs de la « criminalisation de l'Etat » en Afrique retiennent des indices de la criminalisation du politique et paradoxalement, aucun ne relève d'une spécificité africaine qu'ils affirment. Il y a lieu de noter : - la « privatisation » de l'usage légitime de la violence par les détenteurs du pouvoir et son instrumentalisation pour les besoins d'accumulation, - l'existence d'une structure occulte et collégiale de pouvoir autour du détenteur officiel de celui-ci, ainsi que l'exploitation des activités économiques illicites par cette structure collégiale occulte et la connexion de ces activités avec la criminalité internationale, etc.⁹

En ce qui nous concerne, la criminalisation de l'Etat renvoie à l'usage de ses qualités d'homme d'Etat, de fonctionnaire et/ou de mandataire public pour se donner des avantages ou de se servir de son statut d'officiel pour s'octroyer certains intérêts, etc. Néanmoins, pour le cas de la RD. Congo, un pays à pauvreté entretenue et renouvelée, les détournements, la corruption, la délinquance, l'exportation illégale des matières primaires, l'entretien des partis politiques par les mandataires de l'Etat, etc., font partie des pratiques criminelles. Il s'observe une psychologie qui met en œuvre une « volonté de jouissance » dans le chef de ces mandataires publics. Cette « criminalisation de l'Etat » congolais se veut un obstacle majeur à toute accumulation permissive du progrès de la nation. Elle entretient un processus continu de l'appauvrissement des masses, avec des graves distorsions politiques, sociales, économiques qui en résultent, et donnent un caractère particulier à la criminalité étatique en RD. Congo.¹⁰

Point n'est besoin de rappeler que depuis la démocratisation du Zaïre, devenu RD. Congo, son histoire politique se construit, dialectiquement, par des pourparlers, des dialogues, des accords, etc. Toutes ces messes des politiciens à répétition, caressent des cohabitations des partis politiques qui imposent le partage, non seulement, des postes ministériels, mais aussi et surtout, des entreprises de portefeuille de l'Etat, etc., à tout moment. Assurément, avec cette façon de faire, le mandataire, ainsi nommé à la tête d'une entreprise publique, se voit d'abord être le serviteur du regroupement politique auquel il appartient ou du chef du parti qui l'a recommandé à ce poste. Il lui doit la loyauté en vue de gagner sa confiance.¹¹ Comme un bon « chien de chasse » de son regroupement

⁸ BAYART, J. F et al, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989. p. 35

⁹ KABOU, A., *Et si l'Afrique refusait le développement*, Paris, L'Harmattan, 2016, *passim*.

¹⁰ Données de l'observation participante

¹¹ IGNACIO RAMONET, « Firmes géantes, Etats nains », dans *Le Monde Diplomatique*, n°531, Juin 1998, puis, lire encore, LATOUCHE, S., *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Ed. Mille et une nuits, 2004, ainsi que LOMBEYA MES-RIDS, n°129, vol.1. juillet - août 2023

politique, tout mandataire public, de manière générale, oriente les recettes faites par l'entreprise, non pas au service de la nation, mais plutôt, aux manifestations de son parti politique. Celui-ci aura même l'obligation, non seulement, de payer la dime du 10% à la fin de chaque mois à la caisse du parti, mais, aussi de donner des postes à d'autres membres de son regroupement politique, sans tenir compte de leurs valeurs morales ni intellectuelles. Certes, le cadre du parti ainsi élevé, devrait, par tous les moyens, résoudre des problèmes ponctuels de l'autorité morale, de sa famille et servir le parti, tout en préparant les élections, etc. Bref, le mandataire public est plus redevable à son autorité morale et son regroupement politique qu'à l'Etat congolais, propriétaire de l'entreprise.¹²

Il importe de souligner que cette modalité d'accès à la gestion des affaires de l'Etat par intermédiaire des forces politiques, ouvre la porte aux individus dont la plupart d'entre eux, font preuve d'insuffisance de l'intériorisation des valeurs, des principes de gestion, ainsi que de la contrainte des lois et des règlements. La sociologie nous fait observer qu'ils sont plus aptes à la concurrence forcée aux richesses, ce qui justifie des détournements par-ci par-là, s'accommodant aux procès et arrestations de façade, etc.¹³ Ce recueil d'affirmations, en tout temps, non satisfaisant et désavoué par la population, les fonctionnaires de l'Etat, sans oublier les agents des entreprises publiques, est la conséquence de la politique de partage des postes ministériels et autres, entre les forces politiques. Ceci donne, de manière générale, la clé à la débilitation de l'Etat au Congo (Kinshasa), au point de conclure qu'au sein de la nation congolaise, la « criminalisation de l'Etat » s'impose comme culture.¹⁴ La prosopopée ci-dessous nous offre la situation générale dans laquelle se trouve la RD. Congo comme nation.¹⁵ A coup sûr, une fois lui accorder la parole, en paraphrasant Lonbeya Bosongo, L., la nation congolaise aurait à peu près ce langage :

« Je suis débile parce que ma force, qui vient de la force de la loi, est régulièrement combattue par votre ignorance de la loi, dont la force vient de la contrainte que chacun doit s'imposer au nom du bien commun. Les régulations administratives, judiciaires, institutionnelles, de toutes sortes, resteront inopérantes tant que la contrainte légale, élément central de cohésion sociale, élément qui fonde l'interdépendance des composantes du système social ou de la nation, n'arrive pas à contenir vos désirs infinis et à mobiliser vos énergies vers des objectifs communs librement consentis. Car, il faut le savoir, si vos désirs infinis de pouvoir, d'argent, de prestige, de choix idéologiques, d'enrichissement personnel, etc., remportent sur la contrainte intériorisée à laquelle doit se soumettre comme base de toute relation sociale, et point de départ de l'existence de tout groupe, le système social, c'est-à-dire le groupe, généralement, et, la nation congolaise que je suis, particulièrement, me désagrège. Mes composantes (la présidence de la république et toute autre fonction étatique désacralisée, la diplomatie, la police nationale, la jeunesse et l'éducation nationale socle de mon développement, la culture et l'art, l'environnement, tous les services de protection de mes frontières, pour ne citer que ceux-là) sont alors corrompues, dénaturées et affaiblies. L'économie, qui est impensable sans la paix et la sécurité et donc sans un ordre politique stable, – la justice, doublée d'une croissance de

BOSONGO, L., « La mondialisation et le déferlement de la violence », Actes de la Grande conférence de la faculté des Sciences Economiques et de gestion, IRES (S. coord Yvon BONGOY MPEKESA), Eds. Universitaires Africaines, 2012, pp. 45- 75.

¹² Données de l'observation participante

¹³ Cfr. Les différents Dialogues, pourparlers ou les négociations inter congolaises que le pays a connus depuis la démocratisation du Zaïre, devenu République Démocratique du Congo.

¹⁴ BOLIMA BOLITSI, W., « La République Démocratique du Congo, un Etat faible par son « groupe porteur » : esquisse d'une socio- thérapie », dans la revue *Regard Lucide*, 2021, *passim*.

¹⁵ LOMBEYA BOSONGO, L., *op- cit, passim*

qualité, c'est-à-dire la redistribution équitable des richesses, la satisfaction des besoins et aspirations, – la force militaire, – les valeurs morales, etc., rien ne peut tenir debout. Congolaises et congolais, moi, la nation congolaise vous interpelle toutes et tous, il ne peut y avoir croissance, il ne peut y avoir d'économie performante face à la criminalisation de l'Etat à travers la république. La criminalisation de l'Etat étant le déni des droits des citoyens, l'abus de son statut par quiconque exerce l'autorité au nom du bien commun, l'altération de son rôle par le détenteur du pouvoir exercé pourtant au nom de la communauté pour la communauté, etc., ».¹⁶

Arrêtons là avec cette prosopopée qui, certes, ne se présente ici que sous forme d'une hypothèse que nous développons à travers de nos enseignements organisés par-ci par-là, selon que chacun peut aussi l'approfondir.¹⁷ De cette prosopopée, nous lisons la tristesse, la déception et la désolation, non seulement, de la nation congolaise, mais aussi de l'ensemble de la population et, particulièrement, des cadres et agents des entreprises de portefeuille de l'Etat congolais.¹⁸

II. DE L'APPUI SUR DES VALEURS PERMISSIVES ET DU RESPECT DES LOIS DE LA REPUBLIQUE, AINSI QUE DES REGLEMENTS REGISSANT LES ENTREPRISES ETATIQUES, ETC., COMME VOIES DE SORTIE

En effet, nous définissons la société nationale avec Lombeya Bosongo Likund'Elio comme : « ... ces hommes en actes qui bâtissent dans la solidarité exprimant un vouloir vivre ensemble. La société est ces hommes volontaristes, fondateurs d'espaces étatiques, économiques, culturels. La société regorge les hommes en actes qui luttent contre d'autres, pour défendre un espace bien commun. La société constituée par ces hommes en actes, est l'esprit partagé de conquête, de domination, de grandeur voulue, recherchée, bâtie. Parce que la société, ces hommes en actes, est cette affirmation permanente, quête de soi et des siens, dans et par un avenir, dans et par un devenir,... ».¹⁹ Il n'y a pas de vie sociale possible si des relations sociales ne sont pas institutionnalisées, donc ne sont pas prévisibles, ou c'est l'ordre ou c'est le chaos, c'est ici que la contrainte sociale, soit légale, soit morale, soit religieuse ou culturelle, intériorisée ou pas, intervient. Nul ne peut agir, en toute chose et tout le temps, sans tenir compte des intérêts harmonisés au sein du groupe sans se référer aux normes.

Force est nôtre d'insister sur le fait que « la criminalisation de l'Etat » dans la gestion des entreprises publiques, avec ses conséquences décrites ci-haut,²⁰ impose le changement du paradigme par une gouvernance permissive de progrès en RD. Congo.²¹ Ceci importe, car, dans toute société nationale, la consolidation de l'autorité de l'Etat et la survie de la république, etc., exigent des moyens financiers. Pour ce faire, la gestion de son patrimoine fait appel à des lois et/ou aux principes, ainsi qu'aux règlements, etc., auxquels les gestionnaires doivent s'y conformer. Certes, la sociologie comparée nous fait admettre que

¹⁶ LOMBEYA BOSONGO, L., *Etat & système socio-économique....*, cité par BOLIMA BOLITSI, dans « Faire la différence et être applaudi de son vivant après un mandat », dans une Matinée scientifique qui avait pour thème : LA SCIENCE AU SERVICE DE LA NATION, organisée par CRIIC & UNIKIN, le 26, 11, 2022 au Local 2(Kamel Morjan)/ Université de Kinshasa-RD. Congo.

¹⁷ LOMBEYA BOSONGO, L., *op-cit, passim*.

¹⁸ Données de l'observation participante

¹⁹ LOMBEYA BOSONGO, L., « Dans l'essence et la vertu de la solidarité des Anamongo ». (*Exhortation et interpellation à l'occasion de la présentation de la Pléiade des Anamongo de Banyaku Luape*), Kinshasa, le 06 Mai 2006. Pp. 1- 3.

²⁰ MABI MULUMBA, *Les dérives d'une gestion prédatrice*, par BOLIMA BOLITSI, W., « De la dialectique société - économie et du rôle de l'Etat : ... », article déjà-cité, p. 81.

²¹ BOLIMA BOLITSI, W., « La RD. Congo, un Etat- nation et/ou une République. De la nécessité de la socialisation des congolais aux valeurs républicaines et/ou axiales relatives à l'animation de l'Etat et à la gestion de l'économie », dans *M.E.S.*, n° 124 du Septembre-Octobre, Kinshasa- R.D.C, pp. 125- 142.

la domination exercée par les sociétés occidentales sur le monde, l'esprit de conquête et l'association volontariste des « groupes porteurs nationaux » avec l'esprit prométhéen animant aussi bien l'économie que les autres sphères de production sociale, relèvent du caractère politique des pouvoirs sociaux qui sont assumés par les uns et les autres, sous l'égide de ceux qui assument la contrainte organisée et/ou l'Etat. Il nous revient ainsi l'obligation, dans le cas de la RD. Congo, de proposer comme remèdes : l'appui aux valeurs permissives à la mystique de développement²² et l'usage des lois de la République, ainsi que des règlements sur la gestion des sociétés, entreprises et établissements publics sans autre forme de procès.

Sans pour autant être limitatif, en dehors du patriotisme, évoquons comme valeurs²³ : la compétence, la capacité et la détermination de galvaniser les ressources humaines, l'institutionnalisation et le respect des règlements qui s'imposent à tous, l'impartialité, la défense de l'intérêt général, le caractère indispensable de la prévision²⁴ et le goût de la planification,²⁵ la recherche-développement,²⁶ et l'organisation méthodique du travail, etc. A cette liste, s'ajoute la culture de la démission : « savoir quitter le pouvoir avant que le pouvoir vous quitte », mieux, « démissionner de vos fonctions lorsque celles-ci vous poussent vers le déni des lois et la négation des valeurs, bref, à « la criminalisation de l'Etat ».²⁷

Ceci importe car, la littérature parcourue par nous sur l'homme et les sociétés, nous fait dire que dans tous les groupes humains, les valeurs sociales sont des idées, des idéaux, de comportement appréciés et recherchés, se rapportant aux institutions familiales, aux relations économiques, au système politique, aux relations avec autrui, aux effectuations spécifiques. La praxis du pouvoir dans un Etat républicain se fonde sur la loi fondamentale, donc la constitution et exige la participation du citoyen à la gestion de la cité. Dans une république, le détenteur du pouvoir politique doit être porteur des valeurs, qui se renferment dans une culture qui favorise « le salut commun », selon que toute valeur se voudrait « cette connotation, cette appréciation est supérieure, attachée à un fait, à un comportement, à quelque chose. Les valeurs font ainsi partie, constituent de la sorte un système de référence républicaine qui oriente ».²⁸ Les valeurs indiquent les espérances, les attentes et prescrivent ce qui est permis, édictent des interdits, en indiquant la manière dont les gouvernants doivent traiter les gouvernés. Tel est le cas dans l'affectation des ressources destinées à rencontrer les besoins et aspirations de la collectivité nationale par exemple, ainsi que des cadres et des agents des entreprises publiques, etc.

Le respect des lois de la république et des règlements sur la gestion des sociétés, entreprises et établissements étatiques, etc., par les mandataires publics doit aussi être mis à contribution. Il sied de souligner que l'Etat se veut cet ensemble d'acteurs, d'actions

²² A ce sujet, lire utilement, BOLIMA BOLITSI, W., « La portée stratégique des facteurs idéologico-spirituels et religieux dans le procès du changement social : notre point de vue sur le cas de la République Démocratique du Congo », dans *la revue Regard lucide*, n°1 du Janvier- Février-Mars, 2021, Kinshasa- RD. Congo, pp. 119- 137;

²³ A ce sujet, lire utilement, BOLIMA BOLITSI, W., « La RD. Congo, un Etat- nation et/ou une République. De la nécessité de la socialisation des congolais aux valeurs républicaines et/ou axiales relatives à l'animation de l'Etat et à la gestion de l'économie », dans *M.E.S.*, n° 124 du Septembre-Octobre, Kinshasa-R.D.C, 2009, pp. 125-142.

²⁴ DEMOSTHENE, *Première philippique*, dans Harangues, T.1. n° s pp.38 -41

²⁵ Œuvres du Cardinal de Richelieu, cité par GABRIEL ARDANT, *op. cit.* p.63.

²⁶ HENRI JANNE, *Le système social. Essai de théorie générale*, Bruxelles, Ed. de l'Institut de Sociologie de l'Université Libre de Bruxelles, 1968, *passim*.

²⁷ LOMBEYA BOSONGO, L., *Etat & système socio-économique...*, cité par BOLIMA BOLITSI, dans « Faire la différence et être applaudi de son vivant après un mandat », dans une Matinée scientifique qui avait pour thème : LA SCIENCE AU SERVICE DE LA NATION, organisée par CRIIC & UNIKIN, le 26, 11, 2022 au Local 2(Kamel Morjan)/ Université de Kinshasa-RD. Congo.

²⁸ LOMBEYA BOSONGO, L., *Cours de l'Etat & système...*, déjà-cité, *passim*.

déployées par ces acteurs, de finalités motivées appelées valeurs sociales, le tout destiné à assurer les fonctions de contrôle social, de sanction sociale, de respect des lois, de poursuite d'un processus fait d'ensemble d'activités durables dans le temps, et impulsant une société dans une direction donnée, toujours supposée être le progrès. Il est logique et nécessaire d'associer à l'Etat, le « groupe porteur » et tous les animateurs des institutions. Nous avons déjà dit et insistons sur le fait que cette notion ne désigne donc pas exclusivement les acteurs du secteur politique, même si ceux-ci, par la centralité de leur place dans le champ social, peuvent mettre en place un ordre plus permissif ou inhibiteur des choix que les élites d'autres domaines d'activité. Le raisonnement qui suit, relatif à l'activité économique, est applicable, mutatis mutandis, à l'ensemble des activités sociales, notamment politiques.²⁹

Raison est à Olofio Ben Olomy, qui, en comparant le cas congolais au cas de la Grèce antique, décrit par l'historien grec Polybe et soutient ce qui suit : « le malheur général du Congo, c'est de n'avoir jamais enregistré une véritable révolution de nature à débarrasser la société d'une certaine classe politique foncièrement égoïste. A chaque tournant décisif de l'histoire, les mêmes individus sont habilement organisés pour s'accaparer de l'appareillage étatique et se faire passer pour les plus aptes auprès des masses... ».³⁰ La sociologie comparée, nous fait affirmer que la domination exercée par les sociétés occidentales sur le monde, l'esprit de conquête et l'association volontariste des « groupes porteurs nationaux » avec l'esprit prométhéen animant aussi bien l'économie que les autres sphères de production sociale, relèvent du caractère politique des pouvoirs sociaux qui sont assumés par les uns et les autres, sous l'égide de ceux qui assument la contrainte organisée et/ou animent l'Etat, pour dire, ceux qui font respecter les lois. Les valeurs indiquent les espérances, les attentes et prescrivent ce qui est permis, édictent des interdits, en indiquant la manière dont les gouvernants doivent traiter les gouvernés. Tel est le cas dans l'affectation des ressources destinées à rencontrer les besoins et aspirations de la collectivité nationale par exemple, etc. Les lois de la république, les règlements régissant les entreprises et toutes les autres formes de telle ou telle corporation, etc., assurent la prévisibilité des comportements des acteurs sociaux.

Ces lois, c'est-à-dire la contrainte organisée sur le comportement des individus, ont comme finalité d'assurer la cohésion sociale, de bâtir et de préserver l'ordre social, d'ordonner la marche historique du groupe, en prescrivant le licite et en interdisant l'illicite. C'est ici l'occasion de rappeler l'importance du politique et de la loi : « une certaine stabilité sociale sur une base nationale ne peut être réalisée de nos jours que par des autorités politiques, des mandataires publics constitués et l'obéissance aux lois ».³¹ Voilà pourquoi, nous donnons raison à E. Durkheim lorsqu'il affirme que : « dans toute société humaine, et, particulièrement, dans toute société étatico-nationale, l'action sociale serait guidée par les normes et les valeurs ». Celles-ci, prescrivent ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire.

Les normes renvoient aux règles qui définissent et orientent l'action des individus dans leur société. Elles peuvent prendre plusieurs formes, telles que des règles explicites qui s'imposent aux individus et qui peuvent être de nature juridique (un texte de loi) ou réglementaire. Elles sont ainsi reconnues comme des règles officielles. Si nos sociétés modernes sont de plus en plus soumises à ces règles explicites (droit positif), il ne reste pas moins vrai que lors du processus de la socialisation, d'autres règles implicites soient

²⁹ *dem.*

³⁰ OLOFIO BEN OLOMY, *Bonne gouvernance et Développement local*, cité par LOMBEYA BOSONGO, L, p. 44

³¹ JOHN BEAITTIE, *Anthropologie sociale*

intériorisées (droit naturel), emportant tout autant et régissant ainsi la plupart des relations à l'intérieur des groupes restreints.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES : PLAIDOYER POUR QUE TRIOMPHENT LES VALEURS SUR LES ANTIVALEURS DANS LA GESTION DE LA « RES PUBLICA » EN RD. CONGO

Point n'est besoin de rappeler qu'en RD. Congo, la gestion des sociétés, entreprises et établissements publics, etc., suit le principe de partage défini par les acteurs étatico-politiques après des concertations, etc. Cette réalité qui s'érige en une culture, est la preuve de manque d'une « élite dirigeante, sujet historique, mû de l'esprit prométhéen et porteur des valeurs ». Elle entretient la débilitation de l'Etat, dans une culture inhibitrice et destructrice, avec la dynamique de la paupérisation des masses et toutes ses cohortes de dégâts décriés par toute conscience avertie. Ceci fait croire à tout observateur sérieux que l'Etat congolais offre le cas d'école formée d'une élite dont l'action politique est faible à cause, précisément, de l'indétermination des valeurs de référence, de l'inobservance des normes et de l'absence d'une culture politique permissive.³²

Pour ce faire, cette modeste production sociologique, tout en condamnant « la criminalisation de l'Etat » dans le chef de ceux qui animent les institutions publiques en République Démocratique du Congo, plaide pour « une gouvernance intelligente ». Celle-ci, doit s'appuyer sur des valeurs permissives de « la mystique de développement », doublées de la culture de la démission. Le tout doit être soutenu par « un pouvoir service », qui fait recours à la force de loi dans le but de pérenniser la justice distributive et la cohésion nationale.

BIBLIOGRAPHIE

- AMONDI, M., *L'Afrique Noire au miroir de l'Occident*, Editions Nouvelles du Sud, 1993.
- BAENDA FIMBO, J., *Diplomaties africaines et crises politiques congolaises, de Nelson Mandela au Clergé catholique national*, Paris, L'Harmattan, 2022,
- BAYARD, J. F., *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- BOLIMA BOLITSI, W., « Faire la différence et être applaudi de son vivant après un mandat », dans une Matinée scientifique qui avait pour thème : LA SCIENCE AU SERVICE DE LA NATION, organisée par CRIIC & UNIKIN, le 26, 11, 2022 au Local 2(Kamel Morjan)/ Université de Kinshasa-RD. Congo.
- BOLIMA BOLITSI, W., « La portée stratégique des facteurs idéologico- spirituels et religieux dans le procès du changement social : notre point de vue sur le cas de la République Démocratique du Congo », dans la revue *Regard lucide*, n°1 du Janvier-Février-Mars, 2021, Kinshasa- RD. Congo, pp. 119- 137.
- BOLIMA BOLITSI, W., « La République Démocratique du Congo, un Etat faible par son groupe porteur. Essai d'une socio - thérapie », dans la revue *Regard lucide*, n°1 du Janvier-Février-Mars, 2021, Kinshasa- RD. Congo, pp. 93-118.
- BOLIMA BOLITSI, W., « La RD. Congo, un Etat- nation et/ou une République ? De la nécessité de la socialisation des congolais aux valeurs républicaines et/ou axiales relatives à l'animation de l'Etat et à la gestion de l'économie », dans *M.E.S*, n° 124 du Septembre-Octobre, Kinshasa- R.D.C, 2009, pp. 125-142.
- BOLIMA BOLITSI, W., & MASUMBU KALONDA, S., « Le Consensus de Washington et/ou la puissance de l'Etat dans l'émergence des Dragons d'Asie orientale. « Avec quel

³² BOLIMA BOLITSI, W., « Faire la différence et être applaudi de son vivant après un mandant », dans une Matinée scientifique qui avait pour thème : LA SCIENCE AU SERVICE DE LA NATION, organisée par CRIIC & UNIKIN, le 26, 11, 2022 au Local 2(Kamel Morjan)/ Université de Kinshasa-RD. Congo.

- groupe porteur pour le devenir historique de la RD. Congo ? », dans *M.E.S*, n° 56 du Septembre-Octobre, Kinshasa- R.D.C, 2009, pp. 33- 72.
- BOLIMA BOLITSI, W., & NDJODJI BAMBE, R., « Confucianisme : religion et/ou idéologie dans l'émergence des Dragons d'Asie orientale. « Quelles leçons dans l'expérience de la RD. Congo avec ses multiples religions et/ou Eglises de 1990 à 2016 ? », dans les *Cahiers Interdisciplinaires des Religieux*, Revue Semestrielle, de l'Observatoire Interdisciplinaire du Religieux en RDC. Vol. II. N°3 du Janvier- Juin, PUK, 2017, pp.195-230.
 - BONGELI YEIKELO, E., *D'un Etat-bébé à un Etat Congolais responsable*. Paris, L'Harmattan- LASK, 2009.
 - De QUIRINI, *L'économie au service de tous*, Eds. L'Epiphanie, Limeté - Kinshasa, 1993.
 - DE SAINT VICTOR, JACQUES, « Capitalisme prédateur et logique mafieuse, Au-delà des « affaires », l'esprit mafieux a-t-il gangrené l'économie et nos démocraties ? », Conférence débat tenue à Toulouse, le 18 Janvier 2014.
 - IYELEZA, MASIKA et ISENGINGO, *Recueil des textes constitutionnels de la République du Zaïre*, éd. Ise-Consult, 1991.
 - KABUYA- LUMUNA SANDO, C., *Manuel de sociologie politique*, Kinshasa- RD. Congo, Ed. PUK., 2011.
 - KALELE KA-BILA, M., *Le FMI et la situation sociale au Zaïre*. « Basusu na bisengo, basusu na mawa », Labossa, Lubumbashi, 1984.
 - LATOUCHE, S., *Survivre au développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Ed. Mille et une nuits, 2004.
 - LOMBEYA BOSONGO, L., *Etat & système socio-économique*, FASEG, UNIKIN, 2018-2019.
 - LOMBEYA BOSONGO, L., « Les agents et facteurs internes de la malédiction des ressources naturelles », dans les *Cahiers Economiques et Sociaux de l'IRES*, Numéro Spécial (60 années), Ed. PUK, 2017, pp. 265-278.
 - MACHIAVEL, N., *Le Prince*, Paris, Ed. Flammarion, 1980.
 - MIRISIMBA, M., *Capitalisme et confucianisme. Technique occidentale et éthique japonaise*, Flammarion, Paris, 1987.
 - MUTINGA MUTUISHAYI, M., *RD. Congo, la République des inconscients*, Kinshasa, Eds. Le Potentiel, 2010.
 - MUTOMBO KAMANGA, J. *Valeurs, principes et symboles de la république et ethnique*, Avril, 2022.